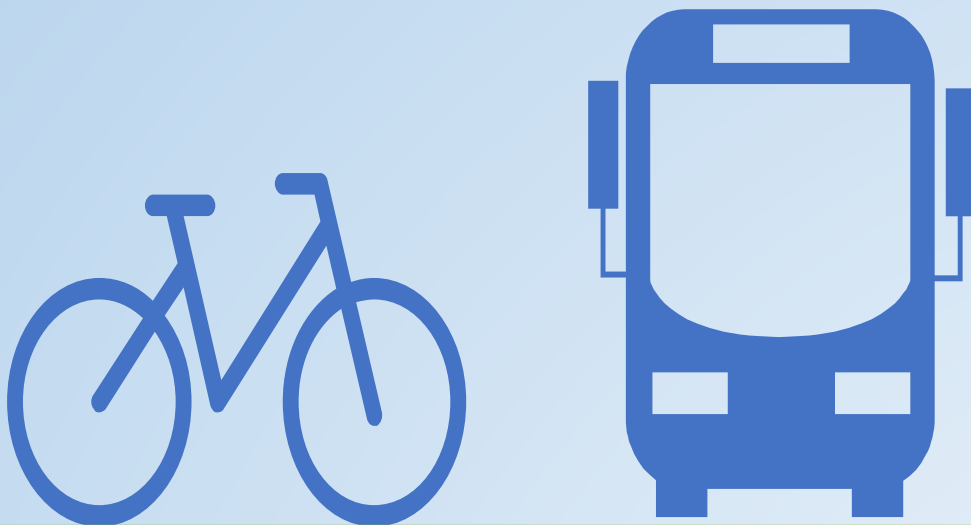


CHARTRE D'UTILISATION

PORTE-VELO





Règles d'utilisation du porte-vélo

Ce matériel est installé à titre expérimental, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions à oise@keolis.fr



- Vous pouvez utiliser le porte-vélo dans la limite des 2 places disponibles par véhicule et ce, au tarif habituel de votre trajet sur le Réseau Oise. L'acquisition et la validation d'un titre reste obligatoire à chaque trajet.

- Les vélos à 2 roues sont acceptés dont les vélos électriques. Il est formellement interdit de tenter d'utiliser le porte-vélo pour le transport de vélo aux dimensions atypiques, monocycle, trottinette ou tricycle.

- Le transporteur ne peut être tenu responsable de blessures corporelles liées à l'utilisation du porte-vélo ni des dommages, vols ou pertes qui pourraient arriver au vélo ou à ses équipements lors de son transport, de son embarquement ou de son débarquement sur le support.

- La réservation n'est pas obligatoire mais vivement recommandée. Elle doit être réalisée au plus tard la veille du trajet avant 15h au 03 44 53 93 60 (de 8h30 à 15h).

- Il est de la responsabilité du client de cadenasser son vélo sur le porte-vélo à l'aide d'un antivol.

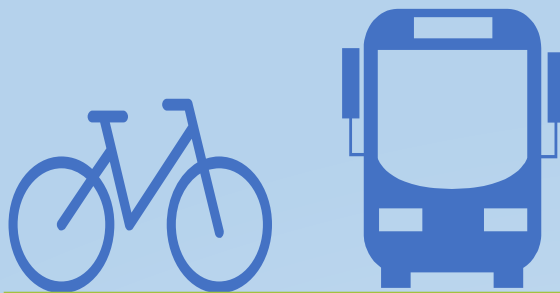
- Le client doit être en mesure d'embarquer ou de débarquer son vélo sur le support de manière autonome.

- Assurez-vous d'avoir enlevé au préalable tous les accessoires qui ne sont pas fixés solidement sur le vélo, dans le panier ou sur le porte-bagages.

- Lorsque le véhicule s'arrête, assurez-vous d'être vu par le conducteur, et indiquez-lui que vous désirez installer votre vélo sur le support. Si une personne veut retirer son vélo du support, vous devez attendre avant d'installer le vôtre.

- Lorsque vous montez dans le véhicule, mentionnez au conducteur l'arrêt où vous désirez descendre avec votre vélo. Au moment de descendre du véhicule, rappelez au conducteur que vous vous apprêtez à retirer votre vélo du support. Une fois votre vélo récupéré, éloignez-vous du véhicule et faites signe au conducteur que vous avez bien retiré votre vélo et qu'il peut repartir.





Notice de fixation de votre vélo

La fixation du vélo est sous la responsabilité du voyageur et doit être effectuée en suivant les consignes ci-dessous.



- 1** Posez votre vélo sur l'emplacement disponible
- 2** Relevez la **barre d'accroche** et vissez-la au cadre de votre vélo jusqu'au « clic »
- 3** Fixer les **roues du vélo** à l'aide des sangles
- 4** Pour éviter tout risque de vol, il est conseillé de fixer votre antivol personnel
- 5** Pour reprendre le vélo, suivez le processus en sens inverse

- N'utilisez pas l'emplacement n°1 et utilisez l'emplacement n°2 avant l'emplacement n°3
- Avant d'utiliser l'emplacement n°2, relevez la barre d'accroche n°3 et faites-la passer au milieu de votre cadre vélo

